

Montréal, le 10 février 2023

PAR COURRIEL  
info@cmquebec.qc.ca

Monsieur Pierre Lefrançois  
Président de la Commission consultative sur le PMGMR de la CMQ  
et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré  
2875, boul. Laurier, 10e étage, bureau D3-1000  
Québec (Québec) G1V 2M2

**Objet : Consultations sur le projet de PMGMR de la CMQ**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous partageons l'avis de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) sur le projet de révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) pour la Rive-Nord de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Tout d'abord, nous tenons à saluer le fait que la CMQ prend en considération la transition en cours vers la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective. ÉEQ a d'ailleurs été désigné en octobre dernier pour représenter les producteurs dans le cadre de cette nouvelle REP. Nous constatons que votre projet de révision de PMGMR recommande de façon proactive de prendre en considérant les changements à venir dans les outils de planification et les règlements en lien avec la collecte sélective. Ceci devrait faciliter la transition, en évitant aux municipalités d'être confrontées à des incohérences potentielles de leur réglementation vis-à-vis le nouveau cadre de la REP sur la collecte sélective.

Nous constatons également que nous partageons plusieurs préoccupations quant à la collecte sélective, notamment quant à la nécessité d'améliorer la qualité du tri en réduisant la quantité de contamination déposée dans les bacs de récupération par les citoyens. Ceux-ci déposent malheureusement encore trop souvent des matières indésirables dans les bacs, que ce soit des matières inappropriées ou dangereuses comme des piles au lithium, des seringues usagées, des vêtements ou encore des couches souillées. Cet enjeu est fondamental pour ÉEQ, si l'on souhaite accroître la qualité des matières acheminées au recyclage tout en assurant la sécurité des activités de tri.

Par ailleurs, la CMQ propose plusieurs mesures visant à accroître et améliorer la desserte de diverses clientèles sur son territoire : industries, commerces et institutions, dont les CPE, immeubles multilogements, secteur hors foyer. Dans le cadre de la modernisation, le

gouvernement du Québec a confié à ÉEQ la responsabilité de maintenir et d'étendre de façon graduelle la desserte des diverses clientèles, jusqu'à une desserte complète de toutes les clientèles au plus tard huit ans après l'entrée en vigueur du règlement. Pour ce faire, ÉEQ développera divers plans de desserte, pour les ICI et les lieux publics extérieurs notamment, et fixera les paramètres de desserte des clientèles actuelles et à venir. Ceci comprend l'identification des modalités de collecte, le développement et le déploiement des mesures d'information, sensibilisation et éducation, la décision de confier la desserte de certaines clientèles aux organismes municipaux ou au secteur privé, etc. Les ententes contractuelles de partenariat qui seront élaborées par ÉEQ pour encadrer la relation avec nos partenaires municipaux au cours des prochains mois viendront fixer ces paramètres.

Enfin, ÉEQ poursuivra et intensifiera son travail pour optimiser les contenants, emballages et imprimés mis sur le marché. Pour ce faire, notre équipe d'experts en écoconception et économie circulaire multipliera les accompagnements de nos producteurs afin de poursuivre des initiatives de réduction à la source, d'amélioration de la recyclabilité, de réduction de l'impact des emballages secondaires et tertiaires, etc. Par ailleurs, nous continuerons à faire évoluer la formule de tarification, sur la base de laquelle nos producteurs s'acquittent de leurs obligations financières, afin qu'elle prenne encore davantage en considération les critères environnementaux et qu'elle soit un incitatif toujours plus grand vers les meilleurs choix d'emballages.

En conclusion, nous tenons à réitérer l'ouverture de ÉEQ à maintenir le dialogue avec la CMQ au cours des prochaines années. Les récentes rencontres avec l'équipe de la CMQ ont déjà permis d'échanger de manière franche et ouverte sur les changements découlant de la nouvelle responsabilité de ÉEQ quant à la gestion de la collecte sélective et permettront de faciliter la transition vers la pleine responsabilité des producteurs.

Je demeure évidemment disponible pour discuter de ces sujets à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission, l'expression de mes sentiments distingués.



Mathieu Guillemette  
Directeur principal,  
Modernisation de la collecte sélective et Tarification

c.c. Maryse Vermette, Présidente-directrice générale, ÉEQ  
Caroline Brodeur, Directrice générale et trésorière, CMQ  
Marie-Christine Alarie, Conseillère en gestion des matières résiduelles, CMQ